

PIECES A FOURNIR POUR LA DEMANDE DE VISA EN RÉPUBLIQUE DU BENIN

Personnes majeures

1. Une (01) photo d'identité fond blanc
2. Un (01) formulaire à prendre sur place à la DEI.
3. Une (01) copie du CIPR en cours de validité.
4. Une (01) copie de l'ancien VISA ou une (01) copie de la page contenant le dernier cachet d'entrée (si absence de VISA) ou e-visa.
5. Une (01) copie de la page identitaire du passeport
6. Le reçu de paiement en ligne au nom du demandeur (certifié par la caisse/DEI)
7. Une (01) demande adressée à la madame la Directrice de l'Emigration et de l'Immigration (pour les VISAS de 06 mois et 01 an)
8. Un (01) certificat d'hébergement pour les visas de 6 à 12 mois.

Étudiants

1. Une (01) photo d'identité fond blanc
2. Un (01) formulaire à prendre sur place à la DEI
3. Une (01) copie du CIPR en cours de validité
4. Une (01) copie de l'ancien VISA ou une (01) copie de la page contenant le dernier cachet d'entrée (si absence de VISA) ou E-Visa
5. Une (01) copie de la page identitaire du passeport
6. Le reçu de paiement en ligne au nom du demandeur (certifié par la caisse/DEI)
7. Une (01) copie de la carte d'étudiant en cours de validité
8. Une (01) copie de la fiche de pré-inscription validée.
9. Une (01) preuve de paiement des frais de scolarité (pour les écoles et universités privées).

Enfants de moins de 18 ans

1. Une (01) photo d'identité fond blanc
2. Un (01) formulaire à prendre sur place
3. Une (01) copie du CIPR en cours de validité
4. Une (01) copie de l'ancien VISA ou une (01) copie de la page contenant le dernier cachet d'entrée (si absence de VISA) ou e-visa.
5. Une (01) copie de la page identitaire du passeport
6. Le reçu certifié à la caisse du paiement en ligne au nom du demandeur du VISA.
7. Certificat de scolarité pour les élèves
8. Carte de résident (parent)
9. Carte consulaire du parent ou le droit de Tutorat
10. Copie du CIPR du parent
11. Copie du passeport du Parent

NB : Les enfants sont exemptés de demande.

AVIS TRES IMPORTANT :

Toute obtention de visa de long séjour est subordonnée au dépôt d'une lettre de demande de visa long séjour au secrétariat de madame la Directrice de l'Emigration et de l'Immigration. Le ou la requérante devra obtenir l'avis favorable avant de procéder au paiement en ligne des frais de visa.

PROCEDURE DE PAIEMENT EN LIGNE

1. Aller sur le site google.fr ou google.com
2. Taper e-services Bénin dans la barre de recherche
3. Cliquer sur le lien Portail National des services publics du Bénin
4. La page <https://service-public.bj/> s'affiche (Vous pouvez aussi aller directement sur la page service-public.bj à l'étape 1)
5. En fonction du titre de séjour sollicité, taper visa résident ou carte de résident dans la bande de recherche sur le site service-public.bj (Faire attention aux accents : le mot "resident" est différent du mot "résident". Mettre visa résident)
6. Afficher visa résident (court séjour/long séjour) ou carte de résident et cliquez sur « Faire une demande »
7. La page s'affiche. Cliquez sur chaque onglet pour remplir les informations demandées

8. Cliquer sur Soumettre
9. Photographier ou scanner les documents à fournir et les transférer si l'on est invité à le faire.
10. Procéder au paiement en ligne en choisissant l'option « paiement en ligne (aucun paiement en espèces ne se fait à la DEI). Veiller à mettre les nom et prénoms du demandeur dans les rubriques du paiement.
11. Imprimer la quittance reçue par email et puis la faire certifier à la caisse DEI

COUTS DES VISAS

1. Un (01) mois = 45916FCFA
2. Trois (03) mois = 59036FCFA
3. Six (06) mois = 78715FCFA
4. Une (01) année = 118072FCFA

NB : En dehors des pénalités (éventuellement pour certaines personnes), aucun autre frais ne doit être payé.

NB : Conformément aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté interministériel année 2015-N°003 MISPC/MEFPD/DC/SGM/DGPN/DEI/SA du 07 janvier 2015

Loi n86-012 du 26 février 1986

Décret n 2006-066 du 24 février 2006 portant réglementation de l'hébergement des étrangers en République du Bénin